

BRADERIE DE DENAIN

REGLEMENT DE LA BRADERIE-BROCANTE DU 31 Août 2019

La braderie-Brocante de DENAIN se déroulera le samedi 31 Août 2019 de 14 heures à 20 heures, dans les rues Villars et Lazare Bernard. En dehors des véhicules des services de Police, de Gendarmerie, de Secours et de lutte contre l'incendie, la circulation se fera à pied, et aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à partir de 12 heures et à quitter l'enceinte de la Braderie avant 19h30. Le métrage est limité à 20 mètres linéaires, par particulier ou par registre de Commerce. Tous les commerçants devront avoir remballé et libéré impérativement leur emplacement pour 19h30. Afin de faire appliquer les arrêtés de Madame la Maire et de la Sous-Préfecture, 5 personnes de l'UCD dûment identifiées par la Marie assureront des rondes dans la ville dès 12 heures du matin. Dès 14 heures les commerçants devront occuper leur emplacement, faute de quoi celui-ci pourra être utilisé par un autre exposant, dont l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable.

Les prix de la saison 2019 sont fixés comme suit :

- **COMMERCANTS non-sédentaires :**

Avec réservation ; droit d'inscription de 4 euros + 6 € pour 4 mètres Façade + 4€ les 4 mètres supplémentaires (inscription obligatoire avant le 24 août 2019)

- **COMMERCANTS sédentaires :**

Avec réservation ; droit d'inscription de 4 euros + 6 € pour 4 mètres Façade + 4€ les 4 mètres supplémentaires (inscription obligatoire avant le 31 juillet 2019) Les 4 premiers mètres sont offerts pour les adhérents à l'Union du Commerce de Denain.

- **FRITERIES/KEBAB/ALIMENTAIRE**

Forfait 80 € pour 10 mètres linéaires + 4€ de frais d'inscription ; soit 84€

- **BROCANTEURS**

Avec réservation ; 6 euros les 4 mètres + 4 € les 4 mètres supplémentaires (inscriptions les 22 et 23 août 2019 au Bureau de l'Union du Commerce)

A L'INSCRIPTION

- Les commerçants et artisans devront fournir une copie de leur carte de commerçant ambulant et un extrait K-BIS récent.
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile dans leur activité commerciale
- Une enveloppe timbrée avec nom et adresse

Toute personne non inscrite et n'ayant pas acquitté son droit d'emplacement dans les délais impartis, ne sera pas admise à vendre.

Tout exposant situé sur un emplacement non répertorié est passible d'une amende et sera contraint de régler tous les dégâts qu'il aura occasionnés du fait de cette installation. L'UCD sera exonérée de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

Dans tous les cas de figure le non-respect d'un couloir de 4 mètres de large minimum (7 mètres sur les axes rouges) pour permettre la circulation des véhicules de secours et des services publics entrainera l'obligation de ranger la marchandise.

LE CONSTAT PAR L'ORGANISATEUR DE L'UN DES 2 POINTS PRECEDENTS SERA SANCTIONNE D'UNE INTERDICTION PURE ET SIMPLE D'EXPOSER PENDANT 2 ANS SUR LA BRADERIE DE DENAIN.

Tout participant est tenu de présenter le carton d'inscription mentionnant le numéro de son emplacement aux représentants de la Mairie, des membres de l'UCD, des services de Police et de sécurité dès son arrivée aux entrées de la braderie, ainsi qu'aux stands des organisateurs.

Après installation, ce carton devra être affiché visiblement sur son étal.

Pour l'ensemble des participants, les ventes ne sont pas autorisées en dehors des emplacements attribués, et de plus, par esprit de civilité, nous comptons sur vous pour respecter l'environnement (pelouses, fleurs...), et ne pas laisser trainer vos déchets.

La sonorisation sera assurée par l'Union du Commerce de Denain, **tout système de sonorisation, micro, mégaphone, etc. sera interdit.**

L'UCD ne saurait être tenue responsable d'une annulation ou d'un report pour quelque cause que ce soit. Aucun remboursement ne sera possible quelle qu'en soit la raison.

Un exemplaire du présent règlement sera disponible au Bureau de l'Union du Commerce de Denain (118bis rue Villars 59220 Denain). Ce règlement est fourni à tous les inscrits, il est également disponible pour toute personne qui en désire un exemplaire. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 2009, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression aux données vous concernant : vous pouvez à tout moment demander votre radiation de ce fichier au 03.27.36.95.86.. L'UCD s'engage à utiliser ces données personnelles uniquement pour la braderie.